AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP-2-6-72397699

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel 25 francs
N° I40 - MAI I972
5° supplément

POU DE SAN JOSE (Pyr. Orientales)

Les larves néonates de première génération ont commencé leur dispersion le 25 mai. En conséquence un traitement sera exécuté avant le 6 juin. Traiter à nouveau entre le I5 et le 20 juin.

Utiliser, selon les prescriptions des fabricants, le méthidathion, l'oléoparathion, le parathion émulsion.

Ces traitements sont obligatoires dans les zones contaminées par la Pou de San José.

Dans les vergers soumis à la lutte biologique, suivre les recommandations des techniciens responsables.

ARAIGNEES ROUGES

Sur pêcher on observe dans certaines situations des araignées rouges en quantité variable. Le relèvement de la température et l'arrêt probable des précipitations favoriseront le développement de ces ravageurs. Un traitement s'imposera chaque fois que l'on observera plus de 30 formes mobiles par feuille. Utiliser l'une des spécialités préconisées par notre bulletin d'avril (édition générale page 1). Choisir une spécialité également efficace contre les pucerons.

TORDEUSE ORIENTALE

En élevage , les émergences de papillons de la génération hivernante ainsi que les captures par piégeage sont terminées.

Le début du vol des papillons de la lère génération estivale se situera entre le 5 et le IO juin; des possibilités de ponte existent à partir de cette dernière date.

En conséquence, les pêches et les abricots arrivant à maturité entre le 15 et le 20 juin recevront un traitement; les fruits arrivant à maturité entre le 25 juin et le 5 juillet recevront le premier traitement d'une série de deux (le deuxième protection sera pulvérisée 10 jours avant la récolte présumée).

Pour les fruits arrivant à maturité entre le 10 et le 15 juillet, commencer début juin la série des traitements protecteurs (3 à 4 selon les produits utilisés).

Respecter les délais légaux d'emploi des insecticides. Les traitements lavés par la pluie (ou l'irrigation) sont à refaire.

POURRITURE GRISE

Nous avons observé dans plusieurs plantations de pêchers des agglomérations de feuilles altérées par la Cloque; à l'intérieur de ces "paquets" la pourriture grise s'est développée.

Nous recommandons l'élimination (et si possible la destruction par le feu) de ces foyers de contaminations dont la persistance pourrait être extrêmement nuisible aux fruits.

L.L.TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Tirage du 29 mai I972 - 2680 exemplaires
Précédent tirage - N° I40 - 4° supplément du 24 mai

P24